



Littige avec l'employeur a l'aide !!!

Par **MinMay**, le **11/07/2008** à **19:11**

Bonjour,
Voilà, j'ai 18 ans, pendant les vacances scolaires de février j'ai travaillé à Inter Marché en tant que caissière, j'avais un contrat CDD juste le temps des vacances scolaires (du 18 février au 1 mars 2008), à la fin de ce contrat le directeur m'a proposé un nouveau CDD (du 3 mars au 31 août 2008) cependant je n'ai reçu aucun "solde tout compte" pour le premier contrat ... est-ce normal ?
Ensuite aujourd'hui nous sommes le 11 juillet 2008 et depuis une semaine j'ai fait des "conneries" c'est à dire que je passais ma carte de fidélité à moi au lieu de celle des clients. Mais hier une cliente s'en est aperçue et elle a dit qu'elle porterait plainte. Alors aujourd'hui en allant travailler j'ai été convoqué par le directeur qui m'a obligé à rédiger une lettre de démission qui disait que je fraudais depuis le 16 avril alors que c'est complètement faux j'ai fait cela à partir de la semaine dernière juste.
Cependant il n'est pas obligé que la cliente porte plainte, peut-être ne le fera-t-elle pas.
Donc mes questions seront : est-ce que le directeur peut me "sucrer" ma paye des heures que j'ai faites depuis le début juillet ainsi que mon "solde tout compte" du premier et second contrat ?
Et également s'il ne me les paye pas, si je peux me retourner contre lui ?
Je sais que je suis en tord, je n'avais pas le droit de passer ma carte de fidélité, j'en suis consciente mais est-ce que ça lui donne le droit de ne pas me payer ???
Merci de vos futures réponses.
Cordialement Céline.